

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 6 JUILLET 2020 À 19 H 30 PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents à cette visioconférence et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin et Dial Lepage. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est absent : Le conseiller Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente par visioconférence : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-07-06-01 Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence.

2020-07-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2020-07-06-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 soit adopté.

2020-07-06-04 Liste des déboursés du mois de juin

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 111 794,⁸⁰ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2020-07-06-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le programme de péréquation et de la somme attribuée à la Municipalité pour l'année 2020.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de madame Édith Poirier concernant une problématique pour la circulation des vélos sur une portion du boulevard Perron Est.

2020-07-06-06 Suivi du maire concernant la situation du COVID-19

Monsieur le maire effectue un suivi sur les récents développements concernant la situation entourant le COVID-19.

**2020-07-06-07 Avis de motion – Règlement numéro 480-20
Relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière
complémentaire au programme AccèsLogis**

La conseillère Annie Lévesque donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 480-20, relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2020-07-06-08 Participation au programme Rénovation Québec (PRQ)
Bonification AccèsLogis (volet II-6)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon désire adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet de 24 logements, destiné aux personnes âgées en légère perte d'autonomie, AccèsLogis Volet II;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la municipalité de Saint-Siméon demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget de l'ordre de 280 000 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.

QUE monsieur Denis Gauthier, maire et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La Municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme Rénovation Québec.

**2020-07-06-09 Relocalisation des bureaux administratifs
Peinture des bureaux et du plancher**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'acquisition des infrastructures de Fabrication Delta, situées au 300, rue Alexis-Poirier;

ATTENDU QU'il convient de procéder au réaménagement de la partie « bureaux »;

ATTENDU les soumissions reçues de Peinture F. Bourque pour la peinture de la réception, de deux bureaux, du limon et garde-corps de l'escalier et du sablage et de la peinture du plancher à l'étage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter les soumissions reçues de Peinture F. Bourque, le tout pour une somme s'élevant à 6 864 \$, taxes en sus;

**2020-07-06-10 Concept d'aménagement du site de l'Île
Estimation budgétaire du coût des travaux
Octroi du mandat**

CONSIDÉRANT le mandat accordé à madame Claire Filteau, Architecte paysagiste, portant sur la réalisation d'un concept d'aménagement du site de l'Île;

CONSIDÉRANT la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de madame Claire Filteau, Architecte paysagiste, portant sur l'estimation budgétaire du coût des travaux du concept d'aménagement du site de l'Île, au montant de 1 450 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter l'offre déposée par madame Claire Filteau, Architecte paysagiste, portant sur l'estimation budgétaire du coût des travaux du concept d'aménagement du site de l'Île, au montant de 1 450 \$, taxes en sus.

**2020-07-06-11 Demande de dérogation mineure
Lot 5 596 120 du cadastre du Québec (146, route Arsenault)**

Le propriétaire désire construire un garage isolé ayant une superficie de 111,11 m² alors que le règlement de zonage permet une superficie maximale de 64,1 m² (ce qui équivaut à 75% de la superficie au sol de la résidence), et une hauteur de murs de 4,27 m alors que le règlement de zonage permet une hauteur maximale de 3 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT le garage sera construit loin du chemin public;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur totale du garage n'excèdera pas la hauteur totale de la résidence;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de résidence construite du côté Est du garage;

CONSIDÉRANT QUE des demandes similaires ont été acceptées par le passé dans ce secteur;

ET compte tenu de l'avis du comité consultatif d'urbanisme donné le 23 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 596 120 du cadastre du Québec, **CONDITIONNELLEMENT** à ce que ce soit le seul bâtiment accessoire construit sur cet immeuble.

2020-07-06-12 Désignation d'un maire suppléant

ATTENDU QUE le mandat du maire suppléant vient à échéance le 16 juillet 2020.

ATTENDU la volonté du Conseil de poursuivre le processus de rotation pour ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que madame Annie Lévesque soit désignée à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Siméon pour une période de huit mois débutant le 17 juillet 2020 pour se terminer le 17 mars 2021.

2020-07-06-13 Désignation pour l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi visant à favoriser la protection de personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un responsable pour appliquer le Règlement, un inspecteur aux fins de veiller à l'application du Règlement et les personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT que la Loi prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect du Règlement;

CONSIDÉRANT l'entente aux termes de laquelle le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs verra à l'application de la réglementation municipale concernant les chiens sur le territoire de la municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la Municipalité pour agir comme inspecteur et également exercer des pouvoirs d'inspection et de saisie sur son territoire aux fins de veiller à l'application dudit Règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le conseil municipal désigne à titre de responsable pour l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens :

- le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés;
- l'inspecteur municipal

QUE le conseil municipal désigne à titre d'inspecteur aux fins de veiller à l'application du Règlement (particulièrement la section V – Inspection et saisie) :

- le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés;
- l'inspecteur municipal

QUE le conseil municipal autorise à délivrer des constats d'infraction conformément audit Règlement :

- le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés;
- l'inspecteur municipal
- tout membre d'un corps de police.

2020-07-06-14 Demande de carte de crédit Visa Desjardins

ATTENDU QU'il convient de faire une demande pour une carte de crédit, d'une limite de 500 \$ au nom de madame Johanne Arsenault;

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette demande soit remplie par madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, et envoyée à Visa Desjardins.

2020-07-06-15 Autres sujets

La conseillère Annie Lévesque propose de féliciter les employés municipaux et les membres du service incendie pour leur implication des dernières semaines.

La directrice générale mentionne que le bureau municipal et le garage municipal sont maintenant situés au 300, rue Alexis-Poirier.

2020-07-06-16 Période de questions

Les commentaires et questionnements soulevés concernent le sentier pédestre en bordure de mer qui se rend au Viaduc.

La séance se tenant à huis clos aucune personne n'est présente.

2020-07-06-17 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 10.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale